



FETE FORAINE

CONSULTATION

EN VUE DE L'OCCUPATION D'UN ESPACE DEDIE

A LA FETE FORAINE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure de sélection

Date limite de remise de candidatures :

Vendredi 31 mai 2019 – 12h00

PREAMBULE

Afin que votre candidature soit complète dès leur réception, nous vous conseillons :

- De lire le présent règlement de consultation
- De compléter la fiche de vérification

SOMMAIRE

Article 1: objet de la consultation

Article 2 : date de la fête foraine

Article 3 : conditions de la consultation

Article 4 : langue

Article 5 : conditions de soumission

Article 6 : dossier de consultation

Article 7 : présentation des candidatures

7.1 – présentation de la candidature

7.2 – documents à produire

7.3 – date limite de dépôt des candidatures

Article 8 : jugement des candidatures

Article 9 : achèvement de la procédure

Annexes :

1 – fiche de vérification

2 – formulaire de renseignement

Article 1 : Objet de la consultation

Monsieur le maire d'Autun procède à une consultation en vue d'autoriser des industriels forains à occuper un emplacement sur les parking Place du Champs de Mars : parking gratuit face à la Mairie et parking situé au droit de l'Hôtel de Ville et de la rue de la Décentralisation.

Article 2 : Date de la fête foraine

La fête foraine sera ouverte au public du samedi 24 août 2019 au dimanche 08 septembre 2019. Conformément à l'arrêté municipal, le site accueillant la fête foraine sera ouvert le mercredi 21 août 2019 à 08h00 afin de permettre le montage des manèges.

L'espace Garibaldi rue de Parpas à Autun destiné à recevoir les caravanes sera ouvert le vendredi 16 août 2019 à 08h00.

Le périmètre de la fête foraine devra impérativement être libéré pour le lundi 09 septembre 2019 à 08h00.

L'espace Garibaldi devra impérativement être libéré pour lundi 09 septembre 2019.

Article 3 : Conditions de la consultation

La présente consultation est lancée selon une procédure de sélection conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Article 4 : Langue

Le dossier de candidature et tous les documents annexes joints au dossier de candidature devront être rédigés en langue française.

Article 5 : Condition de soumission

Un même candidat peut présenter plusieurs offres. Il adressera alors autant de dossier candidature que d'offres.

Article 6 : dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend le règlement intérieur, la charte individuelle d'accueil des industriels forains, le règlement de la consultation, un formulaire de renseignement.

Un exemplaire du dossier de consultation est remis gratuitement sur simple demande à chaque candidat. Il peut être retiré auprès de la Police municipale au 2 Avenue Charles de Gaulle à Autun ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Le dossier de consultation peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site Internet de la Ville d'AUTUN : www.autun.com

Article 7 : présentation des candidatures

7.1 – Présentation de la candidature

Le dossier de candidature sera remis par le candidat :

- soit en mains propre et contre récépissé auprès de la Police municipale au 2 Avenue Charles de Gaulle – 71400 AUTUN
- soit envoyé par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir leur confidentialité. Dans ce cas, l'enveloppe sera libellée à l'adresse suivante : Monsieur le Maire d' AUTUN – Service des Places - Hôtel de Ville – Place du Champ de MARS – BP 133 – 71403 AUTUN Cedex. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les délais et heures limites fixés à l'article 7.3 ci-après ne seront pas retenus.
- Soit à l'adresse mail de la Police Municipale suivante : police-municipale@autun.com

7.2 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Formulaire dûment renseigné (notamment au regard de la nature du métier, l'ampérage du métier, des dimensions exactes (escaliers, planchers, caisses ou auvents compris)) et signé et accompagné des pièces mentionnés dans ledit formulaire (notamment photographie du métier)

Chaque candidat remplira les conditions ci-après et fournira les pièces suivantes :

- être majeure ou émancipée (fournir copie d'une pièce d'identité)
- fournir un extrait du registre du commerce et des sociétés récent
- fournir une attestation de police d'assurance incendie et responsabilité civile couvrant sa responsabilité vis-à-vis des tiers durant la période de la fête

- copie du rapport de contrôle technique et des éventuelles contre-visites en cours de validité - certificat de conformité du métier
- attestation de vérification annuelle des moyens de secours (extincteurs) et de la trousse de premier secours
- extrait du registre de sécurité incendie
- attestation de conformité des installations électriques de moins de 1 an
- la charte d'accueil dûment signée
- chèque d'arrhes de 50€
- nombre de caravanes d'habitation

7.3 – Date limite de dépôt des candidatures

Les candidatures devront être parvenues aux adresses physiques mentionnées à l'article 7.1

au plus tard le vendredi 31 mai 2019 – 12h00

Date de réception des candidatures – délai de rigueur

Article 8 : Jugement des candidatures

La fête foraine s'adressant à tout public, les manèges et attractions présents sur le site devront être variés et adaptés à tous les âges. La fête foraine devra offrir également des stands de restauration.

Les manèges présents sur le site répondront au moins dans la mesure du possible à la répartition suivante :

manèges enfantins : (carrousel 4, mini karting 1, boîte à rire 1, trampoline 1, structure gonflable 1, boîte à rire 1, safari land 1, etc...) : 13

attractions pour enfants 4 (type pêche aux canards)

auto tamponneuse : 1 pour adulte, 1 pour enfant

manèges pour adultes : 3 (type pieuvre, chenille, etc...)

stand d'alimentation : 5 (snack : 4 – confiserie 1)

jeux et attraction pour adultes et enfants : 11 (type cascades 3, tirs 5 et pince peluches 3)

Tout dossier complet sera classé par catégorie de métier selon la répartition ci-dessus. Les attributions seront effectuées selon le principe :

- 1 : acceptation par ordre d'arrivée

- 2 : acceptation des dossiers supplémentaires dans la mesure des places disponibles. Les dossiers seront examinés par ordre d'arrivée.

Il sera établi une liste d'attente par catégorie. En cas de vacance d'un emplacement, le Maire d' Autun attribuera l'emplacement vacant au candidat placé sur la liste d'attente par ordre de classement.

Article 9 : Dérogation au présent règlement : acceptation le jour de l'installation.

Le jour de l'installation de la fête foraine, tout forain pourra se présenter sur le site et pourra éventuellement être accepté :

- Sous réserve de présenter un dossier complet (Formulaire de renseignement complété et signé, charte individuelle d'accueil des industriels forains complété et signé, plan du métier (avec dimensions hors tout), Photographie du métier, copie de la pièce d'identité, extrait du registre du commerce et des sociétés récent, attestation de police d'assurance incendie et responsabilité civile, copie du rapport de contrôle technique et des éventuelles contre-visites en cours de validité, certificat de conformité du métier, attestation de vérification annuelle des moyens de secours (extincteurs) et de la trousse de premier secours, extrait du registre de sécurité incendie, chèque d'arrhes de 50 € à l'ordre du Trésor Public
- En fonction de la place disponible
- Dans le respect d'une répartition variée des manèges et attractions

Article 10 – Achèvement de la procédure

Le plan d'occupation de la fête foraine sera établi en fonction des contraintes techniques des métiers, des dimensions des métiers, de la localisation des branchements électriques et des ampérages, en respectant les règles de sécurité et de façon à favoriser l'attractivité et la diversité.

L'autorisation ou le refus de place ainsi que le placement en liste d'attente fera l'objet d'un courrier individuel notifié au bénéficiaire par le maire ou l'adjoint délégué.

Le plan d'occupation sera joint au courrier d'autorisation d'occuper le domaine public.

FICHE DE VERIFICATION

LISTE DES PIECES A FOURNIR

Intitulé du document

- Formulaire de renseignement complété et signé
- Plan du métier (avec dimensions hors tout)
- Photographie du métier
- Copie de la pièce d'identité
- Extrait du registre du commerce et des sociétés récent
- Attestation de police d'assurance incendie et responsabilité civile
- Copie du rapport de contrôle technique et des éventuelles contre-visites en cours de validité
- Certificat de conformité du métier
- Attestation de vérification annuelle des moyens de secours (extincteurs) et de la trousse de premier secours
- Extrait du registre de sécurité incendie
- Attestation de conformité des installations électriques de moins de 1 an
- Chèque d'arrhes de 50 € à l'ordre du Trésor Public